



# La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITE

N °204 décembre 2021

Directeur de publication : François

---

**Association des Chrétiens Protestants & Évangéliques pour le Respect de la VIE**

1, H. des Loges - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01.34.72.87.67 - CCP 11 825 95 K Paris - ISSN 0762-7971

---

## **RAPPORT MORAL FIN AOÛT 20 À SEPTEMBRE 21**

Je désire commencer ce rapport en rendant hommage à Catherine de Schmidt, née Evrard, partie vers son Sauveur le 24 septembre 2021, dans sa 84<sup>e</sup> année. Avec son mari Gauthier, à l'époque responsable du Sel, elle nous avait rejoints puis assurait le secrétariat de nombreuses années. Elle a continué à militer après que le couple ait pris sa retraite à Die.

Le 29 août 2020, après l'AG, le CA se réunit et désigne son bureau. Président F. Volff, Vice-Président Pasteur J. Pira, secrétaire M. Ubeaud, secrétaire adjointe : M. Ludwig, Trésorière J. Volff. Il est prévu d'être présents au Centre Évangélique. Annulé ensuite pour confinement, passé en virtuel. Nous n'avons pas donné suite, et notre avance a été remboursée. Sont prévus aussi un congrès de l'UEMP, une manifestation contre la loi de bioéthique prévue le 10 octobre. On s'interroge sur la Marche pour la vie qui était prévue aussi en octobre : on redoute qu'elle s'efface devant celle contre la bioéthique, elle-même très axée SUR la PMA et la GPA. Le danger est de changer de cheval de bataille et d'oublier que c'est la légalisation de l'avortement qui a permis tout le reste.

Le 18 septembre, communiqué de presse "Les Pro-mort en Blitzkrieg" contre une tentative des féministes professionnelles de faire passer le délai d'avortement de 12 à 14 semaines, et de supprimer la clause de conscience des soignants (Lettre 200). Cette proposition passera à l'Assemblée Nationale le 8 octobre. Le 7, donc, nous envoyons un courriel à tous les députés, avec la photo d'un fœtus de 14 semaines, qui a 14 cm et pèse 100 grammes. Une bonne réponse de Thibault Bazin, député de Meurthe-et-Moselle (Lettre 200).

Du 2 au 4 octobre, Congrès de l'UEMP en Arcachon. Pour des raisons de santé, les Volff ont renoncé à s'y rendre. C'est Evelyne Grellier, secrétaire de l'UEMP, qui se charge de l'Expo-Vie. Elle vend pour 39 € de documents, surtout des "Grossesse en péril".

Pour le 10 octobre, nous nous décidons à appeler à manifester contre la loi "ni bio, ni éthique", afin d'attirer l'attention sur son mépris de l'embryon humain et sur son amendement surprise prévoyant l'avortement jusqu'à terme "pour détresse socio-économique, véritable coup de poignard aux pauvres et aux malheureuses" (Lettre 200). Puis, le 5 octobre, la loi ayant été votée par le Parlement, nous envoyons un courriel à tous les sénateurs, épluchant toutes

les dispositions du texte qui nous concernent. Nous en profitons pour égratigner l'article L. 2213-1 qui autorise l'avortement jusqu'à terme s'"il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue pour incurable". Cette formulation floue a conduit à des avortements pour bec de lièvre, dont nous joignons les photos avant et après chirurgie réparatrice (Lettre 200). Parmi les réponses, celle du Président du Sénat, M. Gérard Larcher : "Je puis vous assurer que celui-ci (le Sénat) examinera le texte voté à l'Assemblée Nationale dans un esprit d'apaisement et de respect (souligné à la main) de toutes les sensibilités." Malheureusement, l'apaisement n'a pas été au rendez-vous, et les débats en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale se sont terminés dans la confusion et sous les imprécations, nous en faisons le commentaire dans un communiqué du 5 février 2021 (Lettre 201).

Avant cela, le 17 janvier, la Marche pour la vie, limitée par les mesures sanitaires, a rassemblé 5 000 personnes à Paris, et 10 000 sur Zoom. Celle de Bruxelles aura lieu le 21 mars, uniquement sur Zoom. Celle de Lyon sera limitée aux habitants des départements du Rhône et limitrophes. Notre Vice-Président, le pasteur Pira, invité mais empêché de ce fait, a fait une vidéo de soutien de L'ACPERVIE, publiée sur Facebook Marche pour la Vie et Protestants Pro Vie (Lettre 201).

Le cirque des avortistes est repassé du Sénat à l'Assemblée Nationale le 18 février, car le Sénat avait rejeté, le 20 janvier, le délai d'avortement à 14 semaines et la suppression de la clause de conscience. Mais le débat fut clos sans conclusion, les attaquants ayant présenté douze textes. Le même jour, nous envoyons un communiqué, appelant les personnes de cœur à soutenir les

Services d'Aide aux Femmes Enceintes, en joignant toujours la photo du fœtus de 14 semaines (Lettre 201).

Le 13 mars, nous appelons à signer une pétition sur Citizen Go, contre une tentative de promotion de l'avortement par l'ONU. Et le 17 mars, une autre contre le projet de certains députés en faveur du "Droit à mourir dans la dignité", c'est-à-dire d'achever les vies indignes d'être vécues (Lettre 201). Devant cette offensive, l'ACPERVIE envoie le 4 avril un communiqué : "Les promoteurs de cette vision du monde ont plutôt choisi de pouvoir donner la mort, et ils sauront, avec autant de subtilités que celles avec lesquelles ils promeuvent le libre choix, suggéré, puis imposé de donner la mort à ceux qu'ils estiment indignes de vivre." Le 6 avril, nous envoyons un courriel à tous les députés. Nous pointons la clause de conscience du personnel soignant dans le projet de loi, qui "reprenne presque mot à mot le texte de la loi Veil. On connaît les pressions de toutes sortes que cela a entraînées et les nombreuses tentatives de la supprimer." (Lettre 202). Réponse émouvante d'une ancienne députée contactée par erreur. Du 7 au 14 avril, réponses pertinentes de Marie-France Lorho, de Vincent Thiebaut, de Xavier Breton (en accord avec Patrick Hetzel, Marc Le Fur, Julien Ravier et Frédéric Reiss) d'Arnaud Viala et Constance Le Grip.

Et puis, la bioéthique vient en 3<sup>e</sup> lecture, qui sera votée sans tenir compte des remarques du Sénat, lequel refusera de l'examiner encore et encore. L'ACPERVIE avait tout de même écrit le 4 juin à tous les députés en remettant la photo du bec de lièvre avant et après opération. Réponses encourageantes de Brigitte Kuster, Fabien Di Philippo et Patrick Hetzel (Lettre 202).

Le 12 juin, nous écrivons aux 705 parlementaires européens contre le rapport Matic, qui remet ça sur la clause de conscience, l'avortement jusqu'à terme, et le financement de sa promotion dans les pays pauvres, notamment en Afrique. Lettre en 7 langues, 4 réponses : une Espagnole, une Autrichienne, et deux Allemands. Seul Français, M. Bellamy nous répondra après le vote qu'il était très occupé à présenter un contre-projet qui avait échoué à 10 voix près (Lettres 202 et 203).

Le 19 juin, CA et démission du Pasteur Blanchard, car trop surchargé par ses maraudes et la logistique indispensable à leur maintien. On est toujours préoccupé par le désintérêt du CNEF. Nous avons découvert, à l'occasion de la mise à jour de la fiche qui nous concerne, que le premier responsable de l'ACPERVIE est un certain pasteur Olivier Pincemin. Courrier postal au CNEF pour signaler la chose et demander ce que ce pasteur vient faire là, copie à l'intéressé avec lettre explicative et excuses pour le dérangement. Pas de réponse. Nous avons tout de même versé 450€ pour une pleine page, avec 2 photos, à paraître dans le catalogue 2021 des œuvres évangéliques membres du CNEF. Le tout a été envoyé en avril.

Du 25 au 28 juin, Michel Ubeaud tient le stand au Congrès de l'UEMP à Lux. Ayant l'Expo-Vie avec lui, il en profitera pour la promener dans sa région.

Le 12 juillet, livraison de 1 000 livres "Si je pouvais parler", don de frères et sœurs Canadiens qui ont financé la traduction, l'impression et la livraison. Tout de suite, 6 boîtes de 18 partent à Strasbourg et 3 à Paris. D'autres sont postées à l'unité, ce qui est fastidieux. Aussi, servez-vous ici et maintenant.

Le 16 août, diffusion sur C8 du film

Unplanned en français, annoncé par l'ACPERVIE sur tout son fichier et sur Facebook. Une tempête politico-médiatique se déchaîne. Des évangéliques approuvent notre diffusion, quelques "Protestants libéraux" de l'EPAL font grise mine. Une correspondante nous signale un lien vers le film sur Youtube, que nous rediffusions immédiatement. Remerciements en retour, en particulier de SAM global (Suisse) et Campagne Québec-Vie.

Les SAFE. Contrairement à toute attente, les appels à notre aide ont manqué, alors que nous avons plus de ressources du fait des confinements.

Le 21 novembre 2020, le CA décide la suppression de la ligne téléphonique d'Argenteuil, qui ne recevait que des spams. Le SAFE Essonne a aussi jeté l'éponge. Nous espérons que les églises se débrouillent bien avec les cas qui peuvent survenir en leur sein ou leur entourage, nous restons néanmoins à leur disposition.

---

## ENCOURAGEMENTS

Merci pour toutes les informations que vous nous envoyez depuis plusieurs années.

L'adresse que vous utilisez pour diffuser celle-ci va bientôt être inaccessible par notre ancien opérateur SFR. Serait-il possible de mettre à jour l'adresse email de réception. Remplacer [yesuaini@neuf.fr](mailto:yesuaini@neuf.fr) par [shalom@elim-diffusion.fr](mailto:shalom@elim-diffusion.fr) ?

Que le Seigneur vous bénisse et vous garde !

*Joël & Jiapei Desannaux*

Merci de votre engagement si précieux par les temps qui courent, aussi je voudrais vous encourager dans votre combat par cette participation de ... euros.

*Mme Pipon.*

Merci de votre travail. Concernant le livre, c'est un très bel ouvrage qui vaut la peine d'être diffusé.

*Isabelle*

J'ai bien reçu vos livres cette fois sans difficulté. Un grand merci je m'occupe de les distribuer.

Que la joie de notre Seigneur Jésus vous remplisse. Fraternellement.

*Michel (Suisse)*

---

## **UN MORCEAU DE PAPIER, NON LU ET JETÉ À LA POUBELLE**

Les personnes touchées par l'avortement ont une histoire à partager et des cœurs qui ont besoin d'être réparés. Il n'y a pas de péché que Jésus ne puisse pardonner. Sa miséricorde est prodigue. Ses desseins rédempteurs ne connaissent pas de limites.

J'étais une étudiante de première année à l'université et une incroyante, lorsque mon chéri du lycée et moi avons descendu une pente glissante qui nous a finalement mis face à face avec une grossesse non désirée. Choqués et honteux, nous nous sommes rendus au centre pour femmes du campus voisin pour obtenir de l'aide. Le seul "conseil" que nous avons reçu était que l'avortement "enlèverait un amas de cellules", "résoudrait notre problème" et nous permettrait de continuer notre vie.

En crise, confus et sans argent pour assumer un bébé, nous avons programmé la procédure pour qu'elle se déroule pendant les vacances de Noël.

Quand je suis rentrée à la maison pour les vacances, ma mère (qui avait quitté mon père peu de temps après mon départ pour l'université) a accepté de passer quelques jours en visite, afin de passer du temps avec mes frères et sœurs

et moi pour Noël. En raison de la dynamique familiale difficile, ni mon petit ami ni moi ne pensions que nous pouvions gérer notre situation de crise avec l'un ou l'autre des parents.

Malheureusement, le jour fatidique est arrivé. Personne dans ma famille ne savait que le "voyage d'achats de Noël" que mon petit ami et moi avions entrepris pour la journée était en réalité le voyage d'une heure vers le centre pour femmes près de notre campus universitaire. Bien que je n'aie eu aucune relation avec le Christ à l'époque, pendant la procédure, tout en moi résonnait avec l'évidence que quelque chose de terrible était en train de se produire, et quelque chose de précieux en moi était dépouillé de moi... perdu à jamais !

Mon petit ami et moi sommes rentrés chez nous dans un silence total. Mes émotions reflétaient l'obscurité du ciel du soir. La tristesse m'envahit, ainsi qu'un vide dévorant qui semblait s'installer dans mon abdomen, formant un trou noir écrasant. Lorsque mon petit ami m'a déposée, je suis montée tranquillement dans ma chambre. Je voulais désespérément comprendre ce qui s'était passé avec ma mère, mais la peur gardait mes lèvres bien scellées.

Dans un appel silencieux à l'aide, j'ai collé mes instructions après la procédure à la vue de tous, dans le coin supérieur droit du tableau d'affichage en liège accroché au mur dans le coin derrière la porte de ma chambre. J'espérais désespérément que ma mère repérerait ce morceau de papier. À mon grand désarroi, il est resté inaperçu pour le reste de mes vacances de Noël.

À la fin du séjour, j'ai emballé mes affaires pour retourner à l'université. J'ai pris les instructions après la procédure — mon traumatisme

d'avortement commémoré en noir et blanc — je l'ai retiré du panneau de liège, l'ai froissé et je l'ai jeté dans la poubelle. Je me sentais comme cette poubelle. J'avais changé. Mon copain aussi. Notre relation a rapidement imposé sous le poids de notre secret.

J'ai essayé de me débarrasser du traumatisme et d'effacer l'avortement de mon esprit. Je me suis immergé dans le style de vie de la fête pour tenter d'engourdir ma douleur. Ce n'est que sept ans plus tard, à travers une série d'événements imprévus, que Jésus-Christ m'a sauvé et a commencé à réparer mon cœur morceau par morceau.

En raison de la guérison que j'ai vécue et de mon étonnement devant l'ampleur de la miséricorde du Christ, je suis devenue zélée pour partager l'Évangile, ainsi que mon histoire de guérison. J'ai partagé avec mon pasteur. Peu de temps après, il m'a invité à partager au dimanche du droit à la vie. Même si partager une partie aussi intime de ma vie était intimidant, j'avais un désir ardent de rendre gloire à Jésus-Christ, d'honorer publiquement mon enfant, d'aider les autres en deuil et de décourager les autres de faire le même choix tragique !

J'ai partagé mon histoire, en soulignant les aspects des retombées de l'avortement, à savoir ce qu'on appelle désormais le "syndrome post-avortement", qui peut inclure des symptômes tels que la culpabilité, l'indifférence, l'anxiété, la dépression, les pulsions suicidaires, la consommation d'alcool et/ou de drogues, cauchemars, troubles de l'alimentation, anxiété liée aux problèmes de fertilité et de procréation, syndrome d'anniversaire, etc.

Après ce service, un homme qui était un premier intervenant est venu vers moi et m'a remercié pour le partage. Il a avoué

solennellement qu'avant mon discours, il avait toujours eu un grand mépris pour les personnes touchées par l'avortement. Non seulement il détestait le péché, mais il avouait qu'il avait une presque haine du pécheur. Ce n'est qu'en entendant mon histoire et en marchant par procuration à ma place que le Saint-Esprit l'a convaincu de sa haine envers "ces gens". Alors qu'il m'écoutait partager, il a déclaré avoir été submergé par un flot de compassion du Christ. Il m'a remerciée pour mon courage de partager et a dit qu'au lieu de juger, il offrirait maintenant de la compassion, en orientant les personnes vers le Christ, ainsi que des ressources pro-vie disponibles pour la guérison de l'avortement. Les personnes blessées par l'avortement m'ont également remercié, rapportant que mon histoire leur a donné le courage de sortir des ténèbres de leur honte secrète et d'entrer dans l'espoir de la guérison offerte en Christ.

Depuis ce jour, il y a tant d'années, Dieu a continué à m'étonner en ouvrant de nombreuses portes pour partager son message d'amour rédempteur. Son histoire de rédemption continue dans la vie de beaucoup de gens dont j'ai été.

[LiveAction.org](https://www.LiveAction.org), 29/10/2021

---

## **CONÇUE DANS UN VIOL, ELLE MILITE POUR SA DIGNITÉ**

Utilisant un pseudonyme pour protéger l'identité de sa mère, Daisy a été conçue lorsque sa mère a été violée à l'âge de 13 ans par Carvel Ben.... Daisy a été adoptée lorsqu'elle était bébé, mais les autorités n'ont jamais pris de mesures contre le violeur. Des décennies plus tard, il a fallu neuf ans à Daisy pour assurer la poursuite de Ben... après avoir dû le retrouver elle-même.

Sa mère biologique ne voulait pas porter plainte contre lui au départ, mais Daisy a insisté, s'appelant "une scène de crime ambulante" parce que son ADN était la preuve qui a finalement conduit à la condamnation de Ben..., maintenant âgé de 74 ans. Il purge une peine de 11 ans, grâce à la détermination de Daisy. La police a déclaré que sans Daisy, l'affaire n'aurait peut-être jamais avancé. Suivant l'exemple de Daisy, sa mère a décidé de témoigner contre Ben..., aidant à obtenir la condamnation. Le prix qu'elle a reçu était un honneur spécial pour lequel Daisy n'avait même pas réalisé qu'elle avait été nommée.

"C'est un vrai privilège et un honneur", a-t-elle déclaré. "Il y a encore tellement de silence sur la question de la conception par viol. Cela semble être l'un des derniers tabous en matière de violence à l'égard des femmes et des filles. Pour ceux d'entre nous qui ont été conçus par un viol, c'est une lutte énorme pour accepter sa filiation paternelle et, à son tour, son sens de soi et de son identité. Nous devons porter la honte et la stigmatisation de l'acte de violence qui nous a créés."

Mais Daisy s'efforce de surmonter et de mettre fin à cette stigmatisation qui existe concernant les personnes conçues lors d'un viol, devenant ainsi l'héroïne de l'histoire de sa mère et de toute autre femme que Ben... aurait pu violer. La société est très critique envers les femmes qui choisissent la vie pour leurs bébés conçus dans le viol et méprise celles qui ont été créées dans le viol, les appelant souvent l'"engeance de Satan" et d'autres noms horribles. Mais comme les victimes de viol qui ont choisi la vie l'ont répété à maintes reprises, avoir leur bébé les a aidées à guérir de l'attaque violente dont elles ont été victimes. Pourtant, beaucoup de celles qui ont choisi ou ont été contraintes à

l'avortement ont déclaré que l'avortement était un deuxième acte de traumatisme violent après le viol — un acte qui ne les a pas aidées à guérir et n'a fait qu'aggraver leur douleur.

Daisy travaille également à changer la loi afin que les enfants conçus lors d'un viol soient reconnus comme des victimes secondaires du viol. La fausse solution de l'avortement traite ces enfants comme des criminels comme leurs pères alors qu'en réalité, ce sont des survivants comme leurs mères. Elle plaide pour un meilleur traitement et un meilleur soutien de la part du système judiciaire pour ces enfants. Elle fait également pression pour des poursuites sans victime, dans lesquelles la victime peut être trop traumatisée pour témoigner ou elle peut être décédée, mais la preuve ADN de l'enfant peut être utilisée pour poursuivre et condamner le violeur.

Les enfants conçus lors d'un viol ne sont pas mauvais, comme en témoigne le bon travail que fait Daisy pour aider les femmes et d'autres personnes comme elle qui ont été conçues lors d'un viol. Aucun enfant ne mérite d'être puni pour les crimes de son père et aucune femme ne devrait avoir l'impression qu'il vaut mieux que son enfant soit mort pour avoir été conçu lors d'un viol.

*LiveAction.org, 30/10/2021*

---

## **IL NE DEVAIT PAS VIVRE**

Mes parents se sont mariés au début des années 1970 et ont quitté les États-Unis pour s'installer en Allemagne. Ils ont essayé d'avoir un enfant, mais sans succès. Ils sont donc allés demander conseil à un médecin. Les médecins ont dit à ma mère qu'elle avait des problèmes de reproduction et qu'elle n'aurait jamais d'enfants. Ma mère et mon père ont fait confiance au Seigneur et après cinq ans d'essais,

ma mère est tombée enceinte de mon frère jumeau et de moi.

Au fur et à mesure que la grossesse avançait, les médecins ont insisté pour que ma mère mette fin à sa grossesse, et lui ont dit qu'elle pouvait mourir pendant l'accouchement si elle continuait. Elle leur a dit qu'elle ne croyait pas à l'avortement et a commencé à ne pas faire confiance aux médecins. En janvier 1978, elle a décidé de quitter l'Allemagne par elle-même et s'est envolée pour Great Falls, dans le Montana, pour être avec sa famille et autour d'un médecin de confiance avec lequel elle avait grandi.

Elle arrive sans encombre et doit rester au lit. La date de l'accouchement est fixée à Pâques, le 26 mars. Mais ce jour est passé et elle a fini par donner naissance six semaines plus tard, le 10 mai 1978, à mon frère jumeau et moi...

Mon frère Ronald est né le premier. Quand il est sorti, il a fait pipi sur tous les médecins, et il y avait de la gaieté dans la pièce. Cette humeur a changé lorsque je suis né 24 minutes plus tard, alors que mes poumons s'effondraient et que les médecins savaient que quelque chose n'allait pas. J'étais un bébé bleu, et comme ils n'avaient pas l'équipement adéquat, ils m'ont transféré dans le nouvel hôpital de l'autre côté de la ville.

Je suis arrivé et j'étais en mauvais état. J'ai eu de multiples crises, et je suis resté sans oxygène pendant plusieurs minutes. Comme j'étais le premier bébé à être vu dans le nouvel hôpital, sept médecins étaient disponibles pour s'occuper de moi. Après m'avoir stabilisé, ils ont pris des images de mon cerveau, et tous ont convenu que les dommages cérébraux étaient importants. En fait, les sept médecins ont dit que je vivrais dans un état végétatif pour le reste de ma vie.

Pendant ce temps, une chaîne de prière a été mise en place et des intercesseurs ont prié pour moi alors que je passais les deux premières semaines de ma vie à l'hôpital. J'ai finalement été libéré, et bien que j'ai eu des problèmes de développement importants pendant des années après ma naissance, Dieu a répondu à ces prières.

J'ai passé 40 ans après ma naissance sans connaître Dieu, et en passant beaucoup de temps dans le mouvement New Age. Mais le 27 décembre 2018, j'ai rencontré Jésus et j'ai été radicalement sauvé. Sept mois plus tard, le Seigneur m'a appelé à être missionnaire, et j'ai finalement fait le chemin vers la France, arrivant trois jours avant le premier confinement, le 14 mars 2020. Aujourd'hui, je suis un missionnaire vivant dans la région parisienne, et je connais la puissance et la grâce de Dieu. Depuis que je suis devenu croyant, j'ai expérimenté Dieu de manière extraordinaire. En regardant ma vie, je sais de première main que l'avortement est un plan du diable pour détruire les plans de Dieu. Mais notre Dieu est tellement plus grand que l'ennemi.

Quand je pense à ma vie, à la façon dont les médecins ont dit à ma mère d'avorter et au fait que je suis missionnaire toutes ces années plus tard, je pense à Genèse 50.20 : "Vous aviez projeté de me faire du mal, mais par ce que vous avez fait, Dieu a projeté du bien en vue d'accomplir ce qui se réalise aujourd'hui, pour sauver la vie à un peuple nombreux."

Que Dieu vous bénisse et merci pour votre travail très important.

*Témoignage de Derrick Rhayn fin novembre  
2021*



## **NOUVELLE RAPPORTÉE DANS LA VOIX DU NORD**

Curtis, bébé le plus prématuré du monde.

Ses chances de survie étaient proches de zéro. Curtis Zy-Keith Means, né le 5 juillet 2020 vers 13 h, est entré ce mois-ci au Guinness des records. Sa mère, Michelle Butler, a accouché au bout de seulement 21 semaines et un jour de grossesse (148 jours), en sachant que la durée d'une grossesse correspond en moyenne à 39 semaines ou 9 mois, soit entre 270 et 280 jours.

Le 4 juillet 2020, la maman vivant en Alabama (États-Unis) a dû être transportée d'urgence à l'hôpital pour une intervention chirurgicale. Elle a été rapidement transférée de son hôpital local à l'Universitaire d'Alabama à Birmingham, qui est réputée pour avoir l'un des principaux départements de néonatalogie et de pédiatrie du pays.

Son garçon, grand prématuré, a bien réagi aux soins, contrairement à sa sœur jumelle qui, moins développée, est décédée le lendemain de sa naissance.

Pour la grande majorité des bébés prématurés nés si tôt, les chances d'un avenir à long terme sont extrêmement minces. C'est ce qui rend le rétablissement de Curtis d'autant plus exceptionnel, a noté le Guinness des records à la suite du Mois de la sensibilisation à la prématurité. Ce record était détenu par Richard Hutchinson du Wisconsin, né à un âge gestationnel de 21 semaines 2 jours, ou 131 jours avant terme le 5 juin 2020.

*VDN du 28 novembre 2021*

---

## **AVORTEMENT À 14 SEMAINES : ON ÉCRIT AUX 577 DÉPUTÉS**

Madame la Députée,

Alors que vous êtes appelée à vous prononcer

sur une proposition de loi qui élargit à nouveau les délais d'avortement et qui met en cause la clause de conscience spécifique des professionnels de santé, pour la plupart choqués par cette mesure, nous relevons fortement le fait que cette disposition n'a jamais eu comme objet la stigmatisation des femmes demandant l'avortement, comme certains le clament, mais la réelle sauvegarde de la conscience des praticiens concernés. La même clause de conscience s'applique aux recherches sur l'embryon. Or, il ne saurait être question de stigmatiser les chercheurs. Ceux qui refusent ces manipulations prennent leurs responsabilités sans porter atteinte à la réputation de leurs collègues qui les pratiquent. La conscience est une réalité que l'on ne peut nier. Par conséquent, on ne peut pas, en toute bonne conscience refuser aux professionnels de santé de garder la leur, au risque d'une insécurité professionnelle qui ne peut que nuire à la qualité des soins.

Recevez l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

*Dr François Vollf, Président et Pasteur Jean Pira, Vice-Président*

NB : Afin de mieux éclairer notre démarche, et sans prétendre nous livrer à des injonctions, nous nous permettons quelques notes sur le texte de la commission :

### **Article 1<sup>er</sup> (Non modifié)**

1. L'article L. 2212-1 du code de la santé publique est ainsi modifié :
2. 1° À la seconde phrase du premier alinéa, le mot "douzième" est remplacé par le mot "quatorzième" ;

Nous ne saurions assez souligner que le développement de l'embryon n'est pas le



même à 14 semaines qu'aux 10 fixées par la loi du 17 janvier 1975, et que le traumatisme éprouvé par la femme en est beaucoup plus grand. En pièce jointe, une photo de fœtus de 14 semaines et 14 cm.



### **Article 1<sup>er</sup> ter A**

*(Supprimé)*

### **Article 1<sup>er</sup> ter**

*(Non modifié)*

La seconde phrase de l'article L. 2212-5 du code de la santé publique est supprimée :

Il est bien dommage que l'on supprime ce délai de réflexion prévu à l'article 2212 4 ("Il est systématiquement proposé, avant et après l'interruption volontaire de grossesse, à la femme majeure une consultation avec une personne ayant satisfait à une formation qualifiante en conseil conjugal ou toute autre personne qualifiée dans un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial, un centre de planification ou d'éducation familiale, un service social ou un autre organisme agréé. Cette consultation préalable comporte un entretien particulier au cours duquel une assistance ou des conseils appropriés à la situation de l'intéressée lui sont apportés.")

Cet entretien est donc considéré de pure forme et ne pas être censé alimenter la réflexion de la femme dont il semble qu'elle est superflue. En réalité, cette réflexion aura lieu après

l'avortement sous forme de ruminations récurrentes, qui se déverseront dans nos cabinets médicaux et nos églises.

### **Article 2**

L'article L. 2212-8 du code de la santé publique est ainsi modifié :

1° Les deux premiers alinéas sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé :

"Un médecin ou une sage-femme qui refuse de pratiquer une interruption volontaire de grossesse doit informer, sans délai, l'intéressée de son refus et lui communiquer immédiatement le nom de praticiens susceptibles de réaliser cette intervention selon les modalités prévues à l'article L. 2212-2." ;

Le droit à l'objection de conscience du soignant :

"Un médecin ou une sage-femme n'est jamais tenu de pratiquer une interruption volontaire de grossesse, mais il doit informer, sans délai, l'intéressée de son refus et lui communiquer immédiatement le nom de praticiens ou de sages-femmes susceptibles de réaliser cette intervention selon les modalités prévues à l'article L. 2212-2.

Aucune sage-femme, aucun infirmier ou infirmière, aucun auxiliaire médical, quel qu'il soit, n'est tenu de concourir à une interruption de grossesse" .

A été supprimé, et remplacé par une obligation.

Les Chrétiens Protestants et Évangéliques appellent que la liberté de conscience ne se négocie pas. Des centaines de milliers de Français sont partis en exil en Angleterre, qui en Prusse, qui aux Pays-Bas, voire en Afrique du Sud, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour la

conserver. D'autres l'ont payé et la payent encore de leur vie en Corée du Nord, en Irak, en Syrie ou ailleurs.

2° (*Supprimé*)

On se demande où est passé l'alinéa "Un établissement de santé privé peut refuser que des interruptions volontaires de grossesse soient pratiquées dans ses locaux." Peut-être va-t-il de soi, relevant de la liberté d'entreprendre, mais c'était mieux en le précisant.

### **Article 2 bis A**

I. – (Non modifié) Au deuxième alinéa de l'article L. 1110-3 du code de la santé publique, après le mot "personne", sont insérés les mots : "y compris refuser de délivrer un moyen de contraception en urgence".

Même si cette précision se réfère aux discriminations, et masque l'avortement sous le nom de "contraception en urgence", elle met en insécurité le soignant face à un emballement, voire un chantage de la femme qui peut aller jusqu'à un psychodrame collectif, sur la base de l'alinéa :

"Toute personne qui s'estime victime d'un refus de soins illégitime peut saisir le directeur de l'organisme local d'assurance maladie ou le président du conseil territorialement compétent de l'ordre professionnel concerné des faits qui permettent d'en présumer l'existence. Cette saisine vaut dépôt de plainte. Elle est communiquée à l'autorité qui n'en a pas été destinataire. Le récipiendaire en accuse réception à l'auteur, en informe le professionnel de santé mis en cause et peut le convoquer dans un délai d'un mois à compter de la date d'enregistrement de la plainte."

*Courriel du 27/11/21*

## **AVORTEMENT, TOUJOURS PLUS. COMMUNIQUÉ DE L'ACPERVIE- SOS-MATERNITÉ.**

Après le vote des députés portant de 12 à 14 semaines le délai pour avorter, les Chrétiens Protestants et Évangéliques prennent date, l'étape suivante étant le délai à 16 semaines, au même motif que les avortantes hors délai seront amenées à avorter hors frontières, alors même que les progrès de l'imagerie médicale et la véritable connaissance, niés sciemment par la représentation nationale, devraient en convaincre un nombre croissant à garder leur enfant.

Depuis le vote du 17 janvier 1975, la politique d'avortement de masse n'a cessé de marquer des points, au mépris des mesures d'aide aux femmes enceintes en difficulté socio-économique, faisant ainsi l'épargne des dépenses à charge de l'État et de la supposée solidarité nationale, mais les conduisant au désastre. Force est de constater que la principale cause de l'avortement est la loi elle-même.

"Voici quel a été le crime de Sodome, ta sœur... elle ne soutenait pas la main de la malheureuse et de l'indigente" (Ézé. 16.49)

*Dr François Volff, Président et Pasteur Jean Pira,  
Vice-Président (01/12/21)*

**MARCHE POUR LA VIE, PARIS 16  
JANVIER 2022.**

# Contacts ACPERVIE

[www.acpervie-sos-maternite.org](http://www.acpervie-sos-maternite.org)  
<http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf>  
[webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org](mailto:webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org)

## Par TÉLÉPHONE ou COURRIER

- Fondatrice :** † Mme Lucie Olivier
- Président :** Dr François Volff  
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE  
Tél : 01 34 72 87 67  
Email : [francois.volff@free.fr](mailto:francois.volff@free.fr)
- Vice-Président :** M. Michel Ubeaud délégué pour la PACA et chargé du site internet : [webmaster@acpervie-sos-maternite.org](mailto:webmaster@acpervie-sos-maternite.org)  
[webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org](mailto:webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org)
- Secrétaire :** Mlle M. Ludwig
- Secrétaire adjoint :** M. le Pasteur Jean-Pierre Blanchard
- Trésorière :** Mme Jacoba Volff
- Membres du C.A. :** M. le Pasteur J. Pira (délégué pour le Nord Pas-de-Calais, [jean.pira@dbmail.com](mailto:jean.pira@dbmail.com))  
Délégué au CNEF)
- 

### Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	01.34.72.87.67
SAFE 64	Bayonne	01.34.72.87.67
SAFE 91	Essonne	06.56.74.18.46
SOS - Femmes Enceintes Ernolsheim (Bas-Rhin)		03.88.56.33.88
<b>Antennes amies :</b>		
SOS - Femmes enceintes en difficulté Valence (Drôme)		06.67.86.06.31

## TALON A RENVOYER A :

L'ACPERVIE - SOS MATERNITÉ, 1 Hameau des Loges 95670 MARLY LA VILLE

Mme / Mlle / M. Nom : ..... Prénom : ..... Date : ..... / ..... / .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Signature : .....  
Date naissance : ..... / ..... / ..... Profession : .....  
Email : .....@.....

- Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE
- Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul Seigneur et Sauveur et j'adhère à l'Association
- Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes (<25 ans) : 5 €
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de L'ACPERVIE ..... 12,00€
- Abonnement par courriel seul ..... 8,00€
- Cotisation + abonnement à la LETTRE de L'ACPERVIE ..... 20,00€
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact
- Je verse en outre un don ponctuel de ..... €, régulier de ..... €

### VEUILLEZ M'ADRESSER (prix port compris, sauf mention)

- Livre(s) "Oui à la vie" (accueillir les enfants à naître et leur mère), 133 pages ..... 12,00€
- Livre(s) Le traumatisme post avortement, Dr F. Allard et J-R Fropo ..... 19,20€
- Livre(s) Une saison pour guérir, L Freed et P-Y Salazar, 242 pages ..... 13,80€
- Livre(s) Ton prodigieux départ dans la vie, les 9 mois in utero en 34 pages (photos, textes, dessins).  
Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida ..... 13,20€
- Livre(s) Fin de vie - Dr Jean-Yves Comelli, 41 pages .....(Sur stand uniquement)
- Livre(s) Le livre blanc de l'avortement ..... 10,20€
- Livre(s) Le Syndrome Post Avortement, Dr. Volff, Version médicale, papier ..... 3,20€
- Livre(s) Lois Veil-Aubry sur l'avortement ..... sur site [www.gouv.fr](http://www.gouv.fr)
- Brochure(s) Aime la vie, défends-là, Réponse aux questions/problèmes des jeunes ..... 7,20€
- Brochure(s) Ma chance d'exister, brochure avec photos couleurs ..... 5,20€
- Vidéo(s) La vie humaine, la première merveille (DVD, 26 minutes) ..... 11,60€
- Vidéo(s) La vie est en nous (DVD, 22 minutes) ..... 6,60€
- Vidéo(s) Le cri silencieux (sur Internet, plusieurs langues) .....
- Vidéo(s) October baby (DVD, 109 minutes, plusieurs langues) ..... 22,40€
- Vidéo(s) La vie après. Post avortement, Témoignages (DVD, 50 minutes) ..... 11,60€
- Objet(s) Foetus 10 semaines, plastique rose (quantités : nous consulter) ..... 3,90€
- Objet(s) Petits pieds (insigne) ..... 3,60€
- Nouveau : Grossesse en péril. 31 cas avec index 64 pages (frais d'envoi : 1,60€) ..... 3,00€

NB: Les tarifs ont été réévalués en fonction des coûts, en particulier postaux.

**Certains tarifs postaux peuvent être voisins du coût au stand.**

**Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'ACPERVIE**